

Salon des Entrepreneurs 2015



Audace créatrice

Les propositions et engagements du MEDEF

En février 2014, à l'occasion de sa première participation au Salon des Entrepreneurs, le MEDEF a tenu à rappeler et à mettre en valeur tout ce que les entrepreneurs font au quotidien dans la bataille pour l'emploi. Dans ce combat, si de nombreuses mesures sont attendues des pouvoirs publics, le MEDEF souhaitait rappeler que cette mobilisation contre le chômage est aussi de la responsabilité des entrepreneurs.

C'est dans ce cadre que onze engagements en faveur de l'entrepreneuriat ont été validés par les membres du Conseil Exécutif réunis pour une réunion exceptionnelle sur la création d'entreprise. L'objectif de ces engagements était d'agir sur les 6 piliers de l'écosystème entrepreneurial en apportant une réponse concrète et opérationnelle à un diagnostic partagé sur la dynamique entrepreneuriale en France :

1. Des politiques publiques qui encouragent et soutiennent les entrepreneurs,
2. Un accès au financement simplifié et diversifié,
3. Une culture entrepreneuriale bien ancrée,
4. Des réseaux d'accompagnement ou d'expertise sur tous les sujets de l'entreprise,
5. Education et Formation des scolaires et des étudiants (mais aussi formation continue des entrepreneurs),
6. Un accès aux marchés facilité pour les créateurs.

Un an après avoir pris ces engagements, où en sommes-nous ?

L'ensemble des initiatives a été enclenché et 2/3 des opérations proposées sur trois ans, ont déjà été réalisées : lancement du Parcours Défense Entrepreneur, actions de sensibilisation et mobilisation en faveur du mécénat de compétences, parcours audace créatrice dans les quartiers, pédagogie auprès des acteurs MEDEF sur le crowdfunding, élaboration des supports d'animation de cours en faveur de la connaissance de l'entreprise, ...

L'année 2014 a donc été riche en matière de dynamique entrepreneuriale. Mais ce bilan positif nous a fait prendre conscience d'une chose : la dynamique entrepreneuriale doit aller maintenant au-delà d'un plan d'actions sur les 6 piliers. Si l'on veut mettre en marche une véritable révolution entrepreneuriale en France, il nous faut faire de l'entrepreneuriat un élément incontournable de notre politique de l'emploi.

Alors que la France ne cesse de voir s'accumuler de mauvais chiffres en matière de chômage, il convient de s'interroger sur les politiques menées depuis de nombreuses années pour lutter contre cette situation. Les politiques de l'emploi doivent mieux intégrer les atouts d'une politique offensive en matière d'entrepreneuriat si l'on souhaite lutter durablement contre le chômage, et non se concentrer exclusivement sur une politique dédiée au salariat.

Selon le dernier recensement (2011), 11% de la population active occupée est non salariée¹. Ainsi sur les 26 millions d'actifs ayant un emploi, 23 millions sont salariés et seulement 3 millions sont employeurs. Ces chiffres doivent nous alerter et nous inciter à soutenir l'entrepreneuriat au même titre que le salariat, à valoriser la création d'entreprise au même titre que l'employabilité. Car pas d'emploi sans entreprise, pas d'entreprise sans entrepreneur. Encourager l'entrepreneuriat, c'est donc apporter une réponse concrète au chômage

En effet, cette dynamique entrepreneuriale contribue à double titre à la lutte contre le chômage :

- non seulement elle donne une activité / un emploi à un inactif ;
- mais elle génère également de l'emploi dans les recrutements que ces entrepreneurs vont être amenés à faire.

Telle est la réflexion que le MEDEF se propose d'ouvrir en parallèle des actions menées sur le terrain et présentées dans le présent document.

¹ Il s'agit de la population (masculine, féminine) ayant un emploi non salarié. Les non-salariés comprennent les indépendants, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan commerçant, industriel, profession libérale).

Résumé

des propositions et engagements du MEDEF

1. Diffuser l'audace créatrice :

- ➔ en partenariat avec **Entreprendre pour Apprendre (EPA)**, élaboration du contenu d'un MOOC entrepreneurial en direction des professeurs pour diffuser l'audace créatrice

2. Financer l'audace créatrice :

- ➔ lancement d'une étude sur les « Nouvelles opportunités de financement des entreprises via le crowdfunding : quel rôle pour les Medef territoriaux ? »

3. Rebondir par l'audace créatrice :

- ➔ signature d'un partenariat national avec l'association **60.000 Rebonds** et déclinaison territoriale avec le Medef Béarn et Soule

4. Accompagner l'audace créatrice :

- ➔ Lancement du Parcours Sportif Entrepreneur MEDEF en partenariat avec le **CNOSF** et le **Ministère des Sports**

5. Encourager l'audace créatrice :

- ➔ En partenariat avec **AGPR** et **Audace**, lancement du Parcours Audace Créatrice sur Cergy
- ➔ En partenariat avec **Audace**, lancement du cycle d'information et de formation « De l'envie au projet »

Les propositions et engagements du MEDEF



1. Diffuser l'audace créatrice

Un écosystème entrepreneurial dynamique est impossible sans audace créatrice. Celle-ci ne peut exister sans l'apprentissage d'une culture entrepreneuriale dès le plus jeune âge, à même de diffuser les vertus de l'autonomie, de la responsabilisation, de la créativité et de la solidarité. Sans culture entrepreneuriale, l'émergence de nouveaux talents est impossible, tout comme la reconnaissance de la contribution des entrepreneurs à leur pays.

Le MEDEF a déjà participé en 2011 à la réalisation d'un « Référentiel de compétences Entrepreneuriat et Esprit d'entreprendre » à destination des élèves de l'enseignement supérieur. En effet, l'esprit d'entreprendre n'est pas inné ou donné, mais se construit. Il combine des représentations identitaires, mais aussi des attitudes et des compétences sur lesquelles l'éducation et la formation peuvent agir. Le MEDEF publie également depuis plusieurs années des supports pédagogiques consacrés à l'esprit d'entreprise en direction des élèves de 3ème. Cependant, l'esprit d'entreprise concerne la connaissance de l'entreprise et de l'entrepreneur mais ne donne pas les clés nécessaires pour appréhender les vertus de la culture entrepreneuriale, voire de se lancer dans un projet de création d'entreprise.

C'est la raison pour laquelle le MEDEF propose de réaliser, en partenariat avec *Entreprendre pour Apprendre*, le contenu d'une formation en ligne ouverte à tous (ou MOOC en anglais pour Massive Open Online Course) et consacrée à l'esprit d'entreprendre et l'entrepreneuriat.

1. Engagement : dans la continuité des travaux du MEDEF en direction du monde éducatif, et après avoir travaillé sur la découverte de l'entreprise, le MEDEF propose d'élaborer en partenariat avec **Entreprendre pour Apprendre**, le contenu d'un MOOC entrepreneurial en direction des professeurs afin de les accompagner par la suite dans la mise en place d'un programme Mini Entreprise-EPA ;

2. Calendrier : novembre 2015.

2. Financer l'audace créatrice

Face à la crise économique et aux besoins en financement des entreprises, et notamment des jeunes entreprises, le MEDEF a fait part en 2012 de son intérêt à l'égard des nouvelles opportunités de financement, notamment celles proposées par le crowdfunding. En complémentarité avec les banques, le MEDEF n'a cessé d'encourager le recours à cette source innovante de financement, tout en veillant à ce que celle-ci conserve des principes compatibles avec ceux qui gouvernent le recours à l'épargne publique et la protection des investisseurs.

Aujourd'hui, la finance participative s'inscrit dans une dynamique importante. 1 million de financeurs ont soutenu un projet sur une plateforme de crowdfunding depuis 2008. Le volume des fonds levés en 2014 est 3 fois supérieur à celui de 2012 (78 M€ contre 27 M€). Ce chiffre est la preuve de l'audace créatrice, tant des épargnants et des investisseurs privés, que des entrepreneurs. Pour les premiers, c'est une modalité intéressante pour investir utile et jouer la proximité avec les entreprises, bref de participer activement à l'écosystème entrepreneurial de leur région. Pour les startups, TPE-PME faisant appel à ce type de financement, il s'agit d'inventer de nouveaux modèles de développement privilégiant un ancrage territorial fort et des liens plus étroits avec ses investisseurs locaux.

C'est pourquoi la réalisation d'une plateforme de financement participatif à la disposition des startups, TPE-PME adhérentes au MEDEF, offrant des solutions de financement complémentaires pour des montants compris entre 10.000 € et 1 M€, constituerait une démarche opportune de mutualisation des services des territoires. Ce dispositif pourrait être également ouvert aux branches adhérentes.

1. Engagement : lancement d'une étude sur « Nouvelles opportunités de financement des entreprises via le crowdfunding : quel rôle pour les Medef territoriaux ? »
2. Calendrier : septembre 2015.

3. Rebondir par l'audace créatrice

267.300 entreprises ont été créées en 2014 (hors AE)². Durant la même année, 63.000 défaillances d'entreprises ont été enregistrées³. Au-delà des impacts économiques importants consécutifs à ces échecs (250.000 emplois menacés)⁴, cette situation représente 63.000 créateurs d'entreprise confrontés à un triple traumatisme. Un traumatisme personnel, tout d'abord, avec un effondrement de l'estime de soi. Un traumatisme professionnel, ensuite. L'image de l'entrepreneur post-faillite est en effet très mauvaise en France : ses possibilités de retourner vers un emploi salarié sont quasi inexistantes et celles de retrouver un financement pour relancer une éventuelle nouvelle activité, particulièrement difficiles. Un traumatisme financier, enfin, souvent à deux niveaux : perte du capital avec les autres actionnaires et des drames liés aux cautions personnelles engagées.

Pour toutes ces raisons, le MEDEF entend agir afin de développer une meilleure tolérance des français à l'échec et aider les chefs d'entreprise post-faillite à rebondir. Il s'agit d'anticiper, d'accompagner et de soigner.

Anticiper la peur de l'échec, c'est parvenir à expliquer au plus grand nombre que l'échec et la réussite sont les deux faces d'une même pièce, celle d'entreprendre - afin de faire évoluer les mentalités. C'est préférer l'enseignement à surmonter les obstacles et la promesse du rebond. Anticiper, c'est aussi expliquer aux créateurs d'entreprise que la faillite est une option, que l'on doit s'y préparer.

Accompagner, c'est aider le chef d'entreprise dans ces moments critiques pour mieux l'aider dans son rebond.

Soigner, enfin, c'est apporter une réponse aux trois traumatismes subis par le chef d'entreprise ayant failli: psychologique, professionnel et financier.

1. Engagement : le MEDEF se propose de conclure un partenariat avec l'association **60.000 Rebonds** afin d'accompagner les entrepreneurs qui ont fait faillite, pour sauver leur expertise et leur talent. Au-delà des bénévoles compétents autour de l'entrepreneur, **60.000 Rebonds** c'est surtout un programme, un process très séquencé, qui a été testé pendant 18 mois puis déployé dans 10 grandes villes. Ce programme repose sur : un coaching psycho-professionnel, un parrainage individuel et des groupes de travail

² Insee - janv. 2015

³ Observatoire Altares - janv. 2015

⁴ Ibidem

multi-compétences (pour les futurs business-models). Dans ce cadre, le MEDEF encouragera les déclinaisons territoriales de cet accord en mobilisant son réseau. L'objectif général : changer le regard sur l'échec ; rompre l'isolement du chef d'entreprise rencontrant des difficultés financières graves et surtout l'accompagner sur le plan humain ; réunir le savoir-faire de l'association **60.000 Rebonds** et l'efficacité du réseau que constitue le Medef Territorial pour l'aider à rebondir ; faciliter les contacts avec les personnes ad hoc.

- 2.** Une première expérimentation a déjà été lancée dans le sud-ouest avec le Medef Béarn et Soule :
 - a. Mise en place d'un groupe de travail avec un mandataire judiciaire, un expert-comptable représentant le Medef Béarn et Soule, un président de chambre à la cour d'appel de Pau, une avocate élue de la municipalité de Pau, la représentante d'un service de la CCI.
 - b. La caisse régionale du Crédit Agricole sera partenaire, ainsi que le CRCA en tant que partenaire au niveau national de **60 000 Rebonds**.
 - c. Le Medef Béarn et Soule pourra être aussi support logistique de cette antenne selon des modalités à définir.

4. Accompagner l'audace créatrice

Après le succès du Parcours Défense Entrepreneur, dont la déclinaison territoriale est prévue pour 2015 avec le soutien opérationnel du Pôle Entrepreneuriat et Croissance, le MEDEF a souhaité lancer cette initiative auprès d'un autre public dont l'enjeu de reconversion est tout aussi crucial : les athlètes et sportifs de haut niveau.

Depuis le début des années 1980, la France, convaincue de la nécessité d'accompagner les sportifs et les athlètes de haut-niveau⁵ dans l'atteinte de leurs objectifs de performance sportive comme professionnelle, a souhaité développer des dispositifs de soutien et d'aide à leur insertion professionnelle. Un des enjeux était de permettre à l'athlète de préparer une seconde carrière après sa carrière sportive, en lui permettant de poursuivre sa formation, voire de préparer sa reconversion tout en respectant ses phases d'entraînement à des compétitions. Ce souhait de pouvoir concilier la pratique de sport de haut-niveau⁶ et des études reste aujourd'hui inchangé. Cependant, la plupart des dispositifs proposés restent orientés vers le salariat et non l'entrepreneuriat.

Le MEDEF estime que ces milliers de sportifs de haut-niveau et athlètes amateurs⁷ partagent un ADN commun avec celui des entrepreneurs. Tous incarnent au quotidien l'autonomie, la responsabilisation, la créativité, la solidarité mais aussi l'envie. Les sportifs de haut-niveau et athlètes constituent donc des acteurs potentiels importants dans la lutte que mène notre pays pour l'emploi, à la condition que l'on puisse leur enseigner l'envie d'entreprendre et leur donner les outils nécessaires pour passer de l'idée au projet.

C'est la raison pour laquelle le MEDEF va lancer en partenariat avec le **Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF)** et le **Secrétariat d'Etat aux Sports**, le "Parcours Sportif Entrepreneur". Ce dispositif, déjà testé avec succès en 2014 en direction de militaires en situation de reconversion, doit permettre au MEDEF de :

⁵ "La qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministre chargé des sports". Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 et relatif au sport de haut niveau.

⁶ Le champ du sport de haut niveau est délimité en premier lieu par la reconnaissance officielle du caractère de haut niveau des disciplines, qui est automatique pour les disciplines olympiques et paralympiques, et qui est établie sur décision de la commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) pour les autres disciplines. La liste des disciplines de haut niveau est révisée à chaque début d'olympiade. "Sport pour tous et sport de haut niveau: pour une réorientation de l'action de l'Etat", Cour des Comptes, janvier 2013.

⁷ 15.105 sportifs de haut-niveau étaient recensés en 2012. "Sport pour tous et sport de haut niveau: pour une réorientation de l'action de l'Etat", Cour des Comptes, janvier 2013.

- participer au développement de la culture entrepreneuriale auprès des sportifs en situation de reconversion ;
- mettre les entrepreneurs en situation pratique et théorique en participant durant une durée déterminée au quotidien d'un athlète ou sportif de haut niveau ;
- renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et le monde du sport.

1. Engagement : lancement du Parcours Sportif Entrepreneur en partenariat avec le **CNOSF** et le **Secrétariat d'Etat aux Sports**.

2. Calendrier : lancement second trimestre 2015 ; clôture de la première promotion du parcours quatrième trimestre 2015.

5. Encourager l'envie d'audace

En janvier 2015, près d'un français sur 4 envisageait de créer ou reprendre un jour une entreprise, soit un vivier d'environ 13 millions d'entrepreneurs en France. Et ils étaient 2,1 millions à avoir déjà préparé leur projet en espérant pouvoir créer leur entreprise en 2017⁸. Il existe donc une réelle audace créatrice en France. Cependant, l'écart entre le nombre de personnes tentées par l'aventure entrepreneuriale et celles osant s'y lancer est encore trop élevé.

Si des raisons objectives expliquent cette situation, comme par exemple des charges sociales et fiscales importantes, il existe aussi des raisons subjectives. Parmi celles-ci, la peur d'entreprendre et les barrières inconscientes que certains opposent à leur envie de créer une entreprise. C'est la raison pour laquelle le MEDEF a souhaité travailler sur cette première étape de toute action entrepreneuriale qu'est l'envie. Partant du constat qu'il n'existait pas, à ce jour, en dehors des actions en direction du monde de l'éducation, de programme d'envergure nationale apportant une formation et accompagnement sur l'envie d'entreprendre, le MEDEF a lancé une opération expérimentale en partenariat avec le réseau **Audace**.

Ce partenariat qui a pour objectif d'accompagner tous ceux qui ont envie de passer de l'idée au projet, repose sur deux axes :

- Accompagner l'envie d'entreprendre auprès des jeunes de quartier car c'est là que l'envie d'entreprendre est deux fois supérieure à la moyenne nationale et que se manifeste une réelle envie entrepreneuriale. Cette opération, intitulée « Parcours Audace Créatrice », a été lancée en décembre 2014 en partenariat avec l'association **Agir Pour Réussir (AGPR)** et avec le soutien de **Klesia**. Cette opération a pour objectif d'être non seulement pérennisée mais également déclinée dans les territoires volontaires.
- De l'envie au projet : lever les freins à l'envie d'entreprendre auprès de tous ceux qui le souhaitent. Cette opération se compose de cycles d'information « Lever les freins à l'envie d'entreprendre » (d'une durée d'environ deux heures, par groupe de 20 personnes) et de

⁸ "Les Français et l'entrepreneuriat", sondage Lendopolis, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables, Salon des entrepreneurs, janvier 2015

cycles de formation « Une semaine pour passer de l'envie au projet » (formation d'une semaine).

1. Engagement :

- a. Parcours Audace Créatrice : décembre 2014 – avril 2015.
- b. Cycle « De l'envie au projet » : réunion d'information « Lever les freins à l'envie d'entreprendre » + cycle d'une semaine de formation « Une semaine pour passer de l'envie au projet » : lancement fin février 2015 pour toute l'année 2015.



Pôle Entrepreneuriat et Croissance

Contact : Direction Entreprises et Société du MEDEF
entrepreneur@medef.fr

